Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260928-lmc1550972-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Publication électronique le : 21 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Alain DE CARRION, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Caroline MATRAT, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Bruno COUSEIN, M. François LEMAIRE, M. Ludovic PAJOT, Mme Audrey DESMARAI, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

(N°2026-379)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15, L.3121-22 et L.3121-23 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

À l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Article 2 :

De désigner les représentants du Département au sein des commissions et instances des organismes extérieurs, repris aux tableaux joints en annexes à la présente délibération**.**

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 28 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANNEXE – Conseil départemental du 28 septembre 2026
III. Commissions présidées par un représentant de l'État ou constituées par les services de l'État - E

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
E196	**Conférence régionale du sport des Hauts-de-France**		1 titulaire : -**Ludovic LOQUET**	1 suppléant : -**Sébastien CHOCHOIS**	Saisie par la préfecture de Région et en application de l'article R112-40 du code du sport et du décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020, le mandat des membres de cette commission est de 5 ans. **Le mandat des membres étant arrivé à échéance, sont donc désigner pour siéger à la Conférence régionale du sport des Hauts-de-France :** **- en qualité de titulaire : Ludovic LOQUET,** **- en qualité de suppléant : Sébastien CHOCHOIS.**
E102	**Commission départementale de la présence postale territoriale**		1 titulaire : -**Carole DUBOIS,** en remplacement de M. Hocq		M. René HOCQ ayant démissionné de son siège de titulaire, **Mme Carole DUBOIS est désignée, en qualité de membre titulaire, pour représenter le Conseil départemental à la Commission départementale de la présence postale territoriale, afin de le remplacer.**
E100	**Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur**		1 titulaire : -**Daniel MACIEJASZ**	1 suppléant : -**Cécile YOSBERGUE**	Saisie par la préfecture du Pas-de-Calais et en application de l'article D123-35 du code de l'environnement, le mandat des membres de cette commission est de 4 ans. **Le mandat des membres arrivant à échéance en novembre 2026, sont donc désignés pour siéger à la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur :** **- en qualité de titulaire : Daniel MACIEJASZ** **- en qualité de suppléant : Cécile YOSBERGUE**

ANNEXE – Conseil départemental du 28 septembre 2026
VI. Conseils d'administration ou commissions des Etablissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-Sociaux - H

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
H105	**Conseil d'Administration de l'EHPAD d'AUBIGNY-EN-ARTOIS - Résidence François-Xavier de Saulty**			3 suppléants : -**Michel MATHISSART** **-Claude BACHELET** **-Aline GUILLUY**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **messieurs Michel MATHISSART, Claude BACHELET et madame Aline GUILLUY sont désignés, en qualité de membres suppléants, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD d'AUBIGNY-EN-ARTOIS - Résidence François-Xavier de Saulty.**
H106	**Conseil d'Administration de l'EHPAD d'AVION**			3 suppléants : **- Laurence LOUCHAERT** **- Carole DUBOIS** **- René HOCQ**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **madame Laurence LOUCHAERT, madame Carole DUBOIS et monsieur René HOCQ sont désignés, en qualité de membres suppléants, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD d'AVION.**
H108	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de CROISILLES**			3 suppléants : - **Florence WOZNY** **- Jean-Louis COTTIGNY** **- Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **madame Florence WOZNY, monsieur Jean-Louis COTTIGNY et madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY sont désignés, en qualité de membres suppléants, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de CROISILLES.**
H110	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de SAINT VENANT « les 4 saisons »**			3 suppléantes : - **Valérie CUVILLIER** **- Brigitte PASSEBOSC** **- Anouk BRETON**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **mesdames Valérie CUVILLIER, Brigitte PASSEBOSC et Anouk BRETON sont désignées, en qualité de membres suppléantes, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de SAINT VENANT « les 4 saisons ».**

H111	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de ARDRES**			2 suppléantes : **- Delphine DUWICQUET** **-Sophie WAROT-LEMAIRE**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **mesdames Delphine DUWICQUET et Sophie WAROT-LEMAIRE sont désignées, en qualité de membres suppléants, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de ARDRES.**
H112	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de LESTREM**			2 suppléantes : **- Michèle JACQUET** **- Anouk BRETON**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **mesdames Michèle JACQUET et Anouk BRETON sont désignées, en qualité de membres suppléants, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de LESTREM.**
H113	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de GUINES « La Haute Porte »**			3 suppléantes : **- Sophie WAROT-LEMAIRE** **- Delphine DUWICQUET** **- Florence WOZNY**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **mesdames Sophie WAROT-LEMAIRE, Delphine DUWICQUET, Florence WOZNY sont désignées, en qualité de membres suppléants, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de GUINES « La Haute Porte ».**
H114	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de NEDONCHEL**			3 suppléants : **- Michel MATHISSART** **- Etienne PERIN** **- Sébastien HENQUENET**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **messieurs Michel MATHISSART, Etienne PERIN et Sébastien HENQUENET sont désignés, en qualité de membres suppléants pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de NEDONCHEL**.
H115	**Conseil d'Administration de la Maison de retraite de ARQUES**			3 suppléantes : **- Florence WOZNY** **- Maryse CAUWET** **- Françoise VASSEUR**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **mesdames Florence WOZNY, Maryse CAUWET et Françoise VASSEUR sont désignées, en qualité de membres suppléants, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de ARQUES.**

H147	**Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Éduquer (EPDSAE)**			1 suppléante : **-Delphine DUWICQUET**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **madame Delphine DUWICQUET est désignée, en qualité de membre suppléant, pour siéger au conseil d'administration de l'Établissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Éduquer (EPDSAE).**
H157	**Foyer de Vie pour adultes handicapés « Les Passerelles, la Source » de SAINT-VENANT**			3 suppléants : **- Laurence LOUCHAERT** **- Jean-Marc TELLIER** **- Brigitte PASSEBOSC**	En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **madame Laurence LOUCHAERT, monsieur Jean-Marc TELLIER et madame Brigitte PASSEBOSC sont désignés, en qualité de membres suppléants, pour siéger au conseil d'administration du Foyer de Vie pour adultes handicapées « Les Passerelles, la Source » de SAINT-VENANT.**
H177	**Conseil d'Administration de l'EHPAD "Les remparts » de LILLERS**		1 titulaire : **-Carole DUBOIS,** *en remplacement de M. HOCQ*	3 suppléants : **- Valérie CUVILLIER** **- Brigitte PASSEBOSC** **- Anouk BRETON**	M. René HOCQ ayant démissionné de son siège de titulaire, **madame Carole DUBOIS est désignée, en qualité de membre titulaire, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD « Les Remparts » de LILLERS, afin de le remplacer.** Par ailleurs, en application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, **mesdames Valérie CUVILLIER, Brigitte PASSEBOSC et Anouk BRETON sont désignées, en qualité de membres suppléants, pour siéger au conseil d'administration de cette même EHPAD.**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Coordination de l'assemblée départementale

RAPPORT N°10

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. »

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants :

- III – Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat
- VI. Conseils d'administration ou commissions des Etablissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-Sociaux

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;

- De désigner les représentants du Département au sein des commissions et instances des organismes reprises aux tableaux en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

ANNEXE – Conseil départemental du 28 septembre 2026
III. Commissions présidées par un représentant de l'État ou constituées par les services de l'État - E

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
E196	**Conférence régionale du sport des Hauts de France**		1 titulaire : -	1 suppléant : -	Lors du CD du 27 septembre 2021, ont été désignés pour siéger à la Conférence régionale du sport des hauts de France, en qualité de titulaire, M. Ludovic LOQUET et en qualité de suppléant, M. Sébastien CHOCHOIS. Saisie par la préfecture de Région et en application de l'article R112-40 du code du sport et du décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020, le mandat des membres de cette commission est de 5 ans. **Le mandat des membres étant arrivé à échéance, il convient donc de désigner pour siéger à la Conférence régionale du sport des Hauts-de-France, 1 Conseiller(ère) départemental(e), en qualité de titulaire et 1 Conseiller(ère) départemental(e) en qualité de suppléant.**
E102	**Commission départementale de la présence postale territoriale**		1 titulaire (en remplacement de M. Hocq) : -		Lors du CD du 15 juillet 2021, ont été désignés, en qualité de titulaires, MM. MEQUIGNON et HOCQ et en qualité de suppléants, Mme HINGREZ-CEREDA, M. IDZIAK **M. HOCQ ayant démissionné de son siège de titulaire, il convient donc de désigner 1 Conseiller(ère) départemental(e), en qualité de membre titulaire, pour représenter le Conseil départemental à la Commission départementale de la présence postale territoriale de cette commission, afin de le remplacer.**

E100	**Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur**		1 titulaire : -	1 suppléant : -	Lors du CD du 21 novembre 2022, ont été désignés : -en qualité de titulaire : M. MACIEJASZ -en qualité de suppléant : Mme YOSBERGUE Saisie par la Préfecture du Pas-de-Calais et en application de l'article D123-35 du code de l'environnement, le mandat des membres de cette commission est de 4 ans. **Le mandat des membres arrivant à échéance en novembre 2026, il convient donc de désigner pour siéger à la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, 1 Conseiller(ère) départemental(e), en qualité de titulaire, et 1 Conseiller(ère) départemental(e), en qualité de suppléant.**

ANNEXE – Conseil départemental du 28 septembre 2026
VI. Conseils d'administration ou commissions des Etablissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-Sociaux - H

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
H105	**Conseil d'Administration de l'EHPAD d'AUBIGNY-EN-ARTOIS - Résidence François-Xavier de Saulty**			3 suppléants : - - -	Lors des CD des 15 juillet et 6 décembre 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD d'AUBIGNY-EN-ARTOIS : Mme DELASSUS, M. HENQUENET, Mme GAILLARD. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 3 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD d'AUBIGNY-EN-ARTOIS - Résidence François-Xavier de Saulty.**
H106	**Conseil d'Administration de l'EHPAD d'AVION**			3 suppléants : - - -	Lors des CD des 15 juillet et 27 septembre 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD d'AVION : Mmes DESMARAI, CUVILLIER et BRETON. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 3 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD d'AVION.**
H108	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de CROISILLES**			3 suppléants : - - -	Lors du CD du 15 juillet 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de CROISILLES : Mme THIEBAUT, M. COTTEL, Mme CAUWET. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 3 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de CROISILLES.**

H110	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de SAINT VENANT « les 4 saisons »**			3 suppléants : - - -	Lors du CD du 15 juillet 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de SAINT VENANT « les 4 saisons » : Mme DUBOIS, M. HOCQ, Mme JACQUET. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 3 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de SAINT VENANT « les 4 saisons ».**
H111	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de ARDRES**			2 suppléants : - -	Lors du CD du 15 juillet 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de ARDRES : Mme MATRAT, M. PETIT. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 2 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de ARDRES.**
H112	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de LESTREM**			2 suppléants : - -	Lors du CD du 15 juillet 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de LESTREM : Mme DUBOIS, M. HOCQ. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 2 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de LESTREM.**
H113	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de GUINES « La Haute Porte »**			3 suppléants : - - -	Lors du CD du 15 juillet 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de GUINES « La Haute Porte » : M. LOQUET, Mme MATRAT, M. PETIT. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 3 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de GUINES « La Haute Porte ».**

H114	**Conseil d'Administration de l'EHPAD de NEDONCHEL**			3 suppléants : - - -	Lors des CD des 15 juillet et 6 décembre 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de NEDONCHEL : Mme GAILLARD, M. BACHELET, Mme GUILLUY. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 3 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de NEDONCHEL.**
H115	**Conseil d'Administration de la Maison de retraite de ARQUES**			3 suppléants : - - -	Lors du CD du 15 juillet 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de ARQUES : Mme DUWICQUET, M. PETIT, Mme WAROT-LEMAIRE. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 3 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de ARQUES.**
H147	**Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Éduquer (EPDSAE)**			1 suppléant : -	Lors du CD du 24 janvier 2022 a été désignée, Mme NACHEL, en tant que membre titulaire pour siéger au conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Éduquer (EPDSAE). **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 1 conseiller(ère) départemental(e), en qualité de membre suppléant(e), pour siéger au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Éduquer (EPDSAE).**

H157	**SAINT-VENANT- Foyer de Vie pour adultes handicapés « Les Passerelles, la Source » Saint-Venant**			3 suppléants : - - -	Lors du CD du 15 juillet 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration du Foyer de Vie pour adultes handicapées « Les Passerelles, la Source » de SAINT-VENANT : Mme DUBOIS, M. HOCQ, Mme JACQUET. **En application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient de désigner 3 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration du Foyer de Vie pour adultes handicapées « Les Passerelles, la Source » de SAINT-VENANT**.
H177	**Conseil d'Administration de l'EHPAD "Les remparts de Lillers"**		1 titulaire *(en remplacement de M. HOCQ)* : -	3 suppléants : - - -	Lors du CD du 15 juillet 2021 ont été désignés, en tant que membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD « Les Remparts » de LILLERS : M. HOCQ, Mme JACQUET, Mme DESMARAI. **M. HOCQ ayant démissionné de son siège de titulaire, il convient donc de désigner 1 conseiller(ère) départemental(e), en qualité de membre titulaire, pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD « Les Remparts » de LILLERS.** **Par ailleurs, en application du décret n°2026-117 du 20 février 2026 et du nouvel article R315-14-1 du CASF, il convient également de désigner 3 conseillers(ères) départementaux(les), en qualité de membres suppléants(es), pour siéger au conseil d'administration de cette même EHPAD.**